



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2017-248 bis

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2017

# TABLE DES MATIERES

## **PRÉFECTURE DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE – secrétariat général pour les affaires régionales – plateforme régionale d’appui juridique**

Arrêté fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants – modificatif

Arrêté préfectoral désignant Monsieur Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance régionale

## **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD – Service du contrôle des activités maritimes**

Arrêté n° 106/2017 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l’assemblée commerciale de la station de pilotage maritime du Grand Port Maritime de Dunkerque



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région  
Hauts-de-France  
Secrétariat général  
pour les affaires  
régionales

Plate-forme régionale  
d'appui juridique

**Arrêté fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants  
-modificatif-**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4134 – 1 à R 4134 – 7 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu la circulaire interministérielle du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER de 2018 ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2017 portant délégation de signature à Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2017 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> – Dans l'arrêté du 10 novembre 2017 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, au troisième collège dans la rubrique « environnement », Nord Nature Environnement est remplacée par France Nature Environnement.

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**13 NOV. 2017**

Pour le Préfet et par délégation, la secrétaire  
générale pour les affaires régionales

Magali DEBATTE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région  
Hauts-de-France  
Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Plateforme régionale  
d'appui juridique

### **Arrêté préfectoral désignant Monsieur Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance régionale**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence de Monsieur Michel LALANDE le vendredi 24 novembre 2017;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - La suppléance régionale sera assurée le vendredi 24 novembre 2017, par Monsieur Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **13 NOV. 2017**

Michel LALANDE



**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

**Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord**

**Le Havre, le 10 novembre 2017**

**Service du Contrôle des Activités Maritimes**

**Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRÊTÉ n° 106 / 2017**

**Portant nomination des membres, avec voix délibérative,  
de l'assemblée commerciale de la station de pilotage maritime  
du Grand Port Maritime de Dunkerque**

- VU** le Code des transports ;
- VU** le Code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 82.635 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82.389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 55-R-2000 modifié du 16 novembre 2000, instituant l'assemblée commerciale du pilotage du port de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 106-2014 du 12 novembre 2014 modifié portant fixation de la composition de l'assemblée commerciale de la station de pilotage du port de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la région hauts-de-France du 24 avril 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la Mer Manche Est Mer du Nord, et notamment son article 4 ;
- VU** la décision directoriale n° 839-2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-Est-mer-du-Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** À compter du 1er décembre 2017, les membres délibérants de l'Assemblée Commerciale de la station de pilotage du Grand Port Maritime de Dunkerque sont nommés ou renouvelés pour 3 (trois) ans dans les conditions suivantes :

a) Représentant les armateurs :

**titulaire :** M. Eric DUJARDIN (Société MARFRET)  
**suppléant :** M. David FONTAINE (CMA/CGM)  
**titulaire :** M. Jérôme CHRISTIAEN (LEMAIRE-V-SHIPPING, représentant SEATRADE)  
**suppléant :** M. Emmanuel FACHE (HAPAG LLOYD)

b) Représentant les autres usagers du port :

**titulaire :** M. Florent MASSART (SEA INVEST SHIPPING AGENCY)  
**suppléant :** M. Xavier DEWYNTER (TDH SHIPPING)  
**titulaire :** M. Christophe DELGRANGE (CURRIE NORD)  
**suppléant :** M. Jérôme PLANCKEEL (AGSM)

c) Représentant la station de pilotage de Dunkerque :

**titulaire :** M. Julien LEMESRE (président du syndicat)  
**suppléant :** M. Olivier DERRIEN  
**titulaire :** M. Christophe PLEUVRET  
**suppléant :** M. Charles PLEINTEL

d) Représentant le Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Dunkerque :

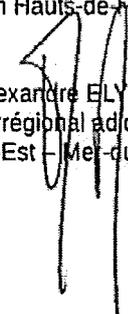
**titulaire :** M. Michel DUPUIS  
**suppléant :** M. Stéphane RAISON  
**titulaire :** M. Jean-Yves FREMONT  
**suppléant :** M. Eric SOREL »

**Article 2 :** L'arrêté 106/2014 du 12 novembre 2014 est abrogé.

**Article 3 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

pour le préfet de la région Hauts-de-France et par délégation,

Alexandre ELY  
directeur interrégional adjoint de la mer  
Manche-Est – Mer-du-Nord



Copies à :  
DDTM 59 / DML  
DGITM/DST/PTF2  
Préfecture-SGAR HDF  
Membres de l'assemblée